

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CD202

présenté par
Mme Belluco, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	24 811 911	0
<i>dont titre 2</i>	<i>24 811 911</i>	<i>0</i>
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	24 811 911
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>24 811 911</i>
TOTAUX	24 811 911	24 811 911
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de poursuivre la bonne dynamique impulsée en projet de loi de finances pour 2024 en augmentant la masse salariale de 24 811 000€, soit l'équivalent de la masse salariale nécessaire pour financer 307 ETPT supplémentaires.

Après un exercice 2024 marqué par une hausse du plafond d'emplois du pôle ministériel de 307 unités, rompant avec des années d'amputation des effectifs, le projet de loi de finances pour 2025 marque le retour de l'austérité, interrompant brusquement cette remontée des effectifs, comme si l'urgence climatique avait été mise en pause. Pire, à périmètre constant, le plafond d'emplois baisse de 61 unités, de 35 268 à 35 207 ETPT.

Sur le temps long, depuis deux décennies, les effectifs ministériels ont été réduits de plus de 8 000 agents. Il n'y aura pourtant pas de transition écologique sans fonction publique capable de la mettre en œuvre. C'est pourquoi, à rebours du projet de loi déposé par le gouvernement, cet amendement propose, a minima, d'augmenter la masse salariale de 24 811 000€, soit l'équivalent de la masse salariale nécessaire pour financer 307 ETPT supplémentaires.

Tel est l'objet de cet amendement.